

# L'INVENTION DU CAPITAL NATUREL

## CAPITAL NATUREL, TECHNOLOGIE OMNIPOTENTE ET PRINCIPE « POLLUEUR-PAYEUR » :

### LA NATURE SOUS LE ROULEAU COMPRESSEUR LIBÉRAL

Par Jean-François Pontégnie

Chargé d'études et analyses à PAC

*La littérature économique relative à la « gestion » de la question environnementale est pléthorique. On y trouve un nombre incalculable d'articles, de contributions et d'ouvrages d'une plus ou moins grande complexité alliant, dans des mesures variables, les exposés mathématiques (fonctions, dérivées, courbes diverses et autres algorithmes) avec des considérations politiques, sociales ou même philosophiques.*

*L'établissement de synthèses comparatives des différentes approches et des travaux en cours relève plus de la recherche universitaire que de l'éducation permanente.*

*Pour PAC, en l'espèce, il faut donner à comprendre les grands principes idéologiques qui sont à l'œuvre sous les approches économiques qu'on nous présente comme « rationnelles » et « objectives ».*

Dans le monde réel, celui où se prennent les décisions politico-économiques, les disputes théoriques n'ont en effet plus cours : pour opérer des choix (ou pour justifier une décision), les pouvoirs publics ou les officines sous-traitantes recourent systématiquement à des outils socio-économiques dont les présupposés idéologiques *déterminent le type de société dans laquelle nous et les générations futures vivrons.*

En outre, l'expérience montre que, dans les grands dossiers infrastructurels notamment, lors des procédures légales d'information, les citoyens tendent à délaissier les approches socio-économiques, au demeurant assez rébarbatives.

Par la présente analyse, centrée sur les ressorts idéologiques, PAC souhaite encourager et, au moins dans une certaine mesure, permettre la réappropriation critique par les citoyens de considérations qui (peut-il sembler) entendent bien leur échapper...

#### 1. SOUS L'APPARENTE UNITÉ DU « DÉVELOPPEMENT DURABLE », DEUX GRANDES TENDANCES...

L'accord des économistes et des décideurs semble très large sur la nécessité de garantir la « durabilité » ou la « soutenabilité » du développement, principes établis par le rapport Brundtland et avalisés par les Nations-Unies<sup>1</sup>.

*« Le développement durable obéit, selon ses concepteurs, à quelques principes généraux : il s'inscrit dans le temps, il suppose la poursuite d'une croissance économique considérée comme nécessaire quoiqu'insuffisante, qui permette un meilleur partage des richesses. La soutenabilité*

<sup>1</sup>Voir p 13 de [Climat en souffrance, planète en sursis](http://www.pac-g.be/index.php/item/561-climat-en-souffrance-plan%C3%A8te-en-sursis) -Novembre 2015- Cahier de l'Education permanente - n°47 - Editions PAC, <http://www.pac-g.be/index.php/item/561-climat-en-souffrance-plan%C3%A8te-en-sursis>

*implique également deux dimensions considérées comme indissociables : la promotion de tous les êtres humains et la préservation des équilibres naturels* », note Ariane Tichit<sup>2</sup> qui s'empresse de préciser que « **ces concepts sont flous et souvent utilisés comme des boîtes noires** (et que) **beaucoup d'options s'offrent donc aux décideurs politiques** ».

Et en effet, au-delà d'une sorte de consensus sur ces grands principes, on peut distinguer deux grandes hypothèses de travail, défendant respectivement une « soutenabilité faible » et une « soutenabilité forte ». Dans l'état actuel des rapports de force planétaires, on ne s'étonnera guère d'apprendre que c'est la première hypothèse qui a la faveur des « décideurs », notamment dans la mesure où elle est axée sur les approches de marché. Dans l'optique d'une analyse des problématiques concrètes, c'est donc sur la soutenabilité dite faible qu'il nous faut nous concentrer.

## **2. CONCILIER LE DOGME NÉO-CLASSIQUE ET LA CONTRAINTE ENVIRONNEMENTALE**

Les courants néo-classiques<sup>3</sup> cherchent les moyens de concilier le maintien de la croissance à long terme (selon eux nécessaire pour le développement humain) avec les contraintes environnementales.

**Pour mémoire, quelques « dogmes » néo-classiques fondateurs<sup>4</sup>.**

- 1) L'être humain en tant que créature raisonnable agit toujours dans la sphère économique à la fois de façon égoïste et rationnelle pour maximiser son bien-être [Le bien-être est ainsi défini : « *Pour un individu, à travail fourni égal, l'augmentation de la consommation, ou la hausse du temps de loisir accroît le bien-être* », étant entendu que c'est l'individu seul qui décide de travailler plus pour consommer plus ou qui, au contraire, choisit de travailler moins pour disposer de plus de temps de loisir] ;
- 2) L'addition de ces comportements individuels assure le plus grand bien-être à la société ;
- 3) L'Etat doit en conséquence laisser le champ libre à l'égoïsme individuel et à ses initiatives économiques afin de maximiser le bien-être social collectif ;
- 4) Il ne doit donc pas intervenir dans la sphère économique, sous peine de réduire le bien-être collectif ;
- 5) Seul le marché peut jouer le rôle d'arbitre entre les intérêts individuels par le libre jeu de l'offre et de la demande de biens, produits, services financiers ou fonciers.

***Lorsque la croyance en l'inépuisabilité des ressources naturelles d'une part et en l'inaltérabilité de l'environnement, d'autre part, se sont effondrées, les économistes néo-classiques ont tenté d'intégrer l'environnement à l'ensemble de leur corpus théorique<sup>5</sup>.***

---

<sup>2</sup>Ariane Tichit - **Le développement durable**- 2005- <http://ses.ens-lyon.fr/ariane-tichit-le-developpement-durable-25383.kjsp> (d'après un cours d'agrégation d'Ariane Tichit, à l'ENS-LSH, année scolaire 2004-2005)

<sup>3</sup>L'approche de marché ou de la « soutenabilité faible » peut aussi être qualifiée de « néo-classique » dans la mesure où elle est basée sur les fondamentaux de cette école économique - « *L'école néoclassique est un terme générique utilisé pour désigner plusieurs courants économiques qui étudient la formation des prix, de la production et de la distribution des revenus à travers le mécanisme d'offre et de demande sur un marché. L'hypothèse de maximisation de l'utilité qui sous-tend ses calculs économiques la rattache au courant marginaliste né à la fin du XIX<sup>e</sup> siècle.* » - [https://fr.wikipedia.org/wiki/%C3%89cole\\_n%C3%A9o-classique](https://fr.wikipedia.org/wiki/%C3%89cole_n%C3%A9o-classique)  
Pour plus d'informations sur les bases des théories de marché, on pourra utilement se référer à l'analyse **L'économie de marché : Une vision du monde (parmi d'autres)** - à référencer

<sup>4</sup>D'après Georges CORM, dans **Le nouveau gouvernement du monde** (Editions La Découverte, 2013)

<sup>5</sup>Une partie de la présente analyse a été inspirée par notre lecture de **Le capitalisme détruit la planète, le marché peut-il la protéger ?** - Jean-Marie Harribey - 30 mai 2001 (<http://www.jourdan.ens.fr/levy/harribey.rtf>).

Dans le cadre de pensée qu'esquissent les quelques principes énoncés par Georges Corm (op. cit.), les économistes de la mouvance néo-classique recourent à divers concepts (ou opérations conceptuelles) qu'il nous faut aborder.

## A. LE CAPITAL NATUREL

### **LES « RESSOURCES NATURELLES » COMPOSENT LE CAPITAL NATUREL**

La prise en compte de la problématique environnementale par les économistes du marché s'est réalisée notamment par le recours à la notion de « ressource naturelle ». Qualifier une chose quelconque de « ressource », c'est explicitement la faire entrer dans la sphère de la production, que la doctrine néo-classique décompose en deux facteurs : le travail et le capital. C'est, par exemple, dans ce cadre de pensée que les salariés sont devenus des « ressources humaines ». Ici, l'adjectif « naturel » joue sur l'opposition nature/culture et fait de la « ressource » considérée quelque chose d'extérieur et de préexistant à la société qui entend l'utiliser.

Les « ressources naturelles » sont donc une des parties du « capital » (qui peut être aussi, on l'a vu, « humain » ou encore « produit » pour ce qui concerne les machines, etc.).

### **LE CAPITAL NATUREL**

Les mots « **capital naturel** » désignent l'ensemble des ressources de la biosphère terrestre (telles que les minéraux, les plantes, les animaux, l'air, le pétrole, etc.) en tant que moyens de production de biens et services écologiques (production d'oxygène, épuration naturelle de l'eau, prévention de l'érosion, pollinisation des cultures, et même fourniture de services récréatifs, y compris les « services de beauté des paysages »).

Le concept de capital naturel, dans un sens plus restreint, entend aussi pouvoir estimer la valeur d'un écosystème singulier.

Quoi qu'il en soit, ce concept se présente comme une alternative à l'approche néoclassique « ancienne » selon laquelle la nature et la vie non-humaine constituaient des ressources naturelles *passives*, c'est-à-dire incapables d'une « production » propre<sup>6</sup>.

### **LA MONÉTARISATION DES « ACTIFS » NATURELS<sup>7</sup>**

- Une fois ce concept de capital naturel posé, les théoriciens du marché vont analyser les problèmes d'environnement et d'épuisement des ressources naturelles comme des symptômes **d'inefficacité des règles d'allocation [d'utilisation] régissant les actifs environnementaux.** En d'autres termes, pour la science économique de marché, les problèmes viennent de ce que la nature ou les ressources naturelles sont mal utilisées ; mais comment expliquer que le sacro-saint marché puisse connaître des ratés (qui, pour le coup, ne tiennent pas à des interventions, par définition intempestives, de l'état) ? C'est tout simplement que les actifs naturels envoient de mauvais « signaux-prix ». Rappelons qu'en théorie de marché, le « signal-prix » est fondamental :

---

<sup>6</sup> [https://fr.wikipedia.org/wiki/Capital\\_naturel](https://fr.wikipedia.org/wiki/Capital_naturel)

<sup>7</sup> A quoi s'ajoute encore l'« actif naturel », qui fait partie de cette conception de l'environnement.

L'**actif** est en effet une notion comptable : l'actif d'une entreprise représente tout ce qu'elle possède.

En économie de l'environnement, la notion d'« *actif biologique* » (« *biological asset* » pour les anglophones) est reconnue par tous les États-membres de l'Union européenne (avec une définition mise à jour depuis 2003 par 2 règlements européens) pour désigner un organisme vivant (animal, plante ou champignon, micro-organisme) ou un groupe (cheptel, haies, bois...) du « capital naturel » quand il n'est pas utilisé dans un contexte agricole ([https://fr.wikipedia.org/wiki/Actif\\_biologique](https://fr.wikipedia.org/wiki/Actif_biologique)).

Considérer un étang comme un actif - en raison de ses fonctions d'épuration de l'eau, par exemple - c'est le comparer à une machine (celle-ci apparaissant dans la colonne « actifs » du bilan d'une entreprise).

il est le vecteur de l'information correcte de tous les agents économiques, information qui leur permet d'effectuer les « *calculs rationnels nécessaires à la maximisation de leur bien-être* ».

*« Le succès d'une économie dépend du bon fonctionnement du marché qui transmet par l'intermédiaire des prix la rareté relative des différentes ressources. Une consommation d'environnement trop élevée (trop d'arbres abattus, trop de poissons capturés, trop d'effluents versés dans les cours d'eau) révèle une défaillance du marché qui n'est pas capable de signaler une rareté croissante de la ressource.*

*La mauvaise tarification des ressources, comme le prix du bois brut qui ne reflète pas la valeur des fonctions écologiques et climatiques des forêts ou comme la valeur des zones humides qui n'inclut pas une valeur écologique et hydrologique, montre que le marché reçoit des signaux inadaptés. Ce défaut de tarification constitue une cause importante de détérioration et de gaspillage des ressources. »*

Thierry TACHEIX (op. cit.)

- De mauvais signaux sont (entre autres<sup>8</sup>) envoyés en raison des caractéristiques particulière des actifs naturels ; ces « biens » diffèrent des biens marchands et empêchent dès lors le fonctionnement correct du marché.

Les « actifs naturels » sont (selon les « biens » considérés) :

- *non productibles* (ils ne sont pas fabriqués, il en va ainsi des abeilles) ;
- *multifonctionnels* (par exemple, les arbres ont diverses fonctions dans la campagne : haies servant de coupe-vent, de lieux de nidification, de fournisseurs de nectar, etc.) ;
- *non exclusifs* (il n'est pas toujours possible d'empêcher quelqu'un qui ne l'a pas payé de profiter d'un bien ou d'un service ; la pollinisation d'un cerisier dans un jardin privé est obtenue sans que l'on ait à payer un apiculteur, la jouissance d'un paysage n'est pas (toujours) tarifée...) ;
- *et difficilement appropriables* (c'est-à-dire que les droits de propriété du bien sont difficiles à définir).

***Il conviendra donc que la théorie de marché tâche de trouver des solutions pour pallier ces « défauts ».***

## **B. LA SUBSTITUABILITÉ DES CAPITAUX**

Pour les courants de l'économie néo-classique, les facteurs de production (« le capital » dans le sens néo-classique du terme) sont intégralement et parfaitement « substituables » : l'épuisement de certaines ressources se résout dès lors par la substitution des capitaux entre eux. « *La voie du développement durable n'est pas forcément celle qui conserverait chaque ou n'importe quelle chose « unique ». C'est celle qui remplace ce qui est pris dans l'héritage naturel (...). Ce qui compte ce n'est pas la forme particulière que prend le remplacement, mais uniquement seulement sa capacité à (re)produire la « chose » (disparue) dont la postérité jouira.* »<sup>9</sup>

La substitution, pour le dire plus concrètement, c'est par exemple la possibilité de remplacer les abeilles par de mini-drones qui, guidés par un puissant ordinateur, rempliraient les indispensables

---

<sup>8</sup>Cf. ci-après les externalités

<sup>9</sup>Traduction effectuée par nos soins des propos de Robert Solow : « A sustainable path for the economy is (...) not necessarily one that conserves every single thing or any single thing. It is one that replaces whatever it takes from its inherited natural (...). What matters is not the particular form that the replacement takes, but only its capacity to produce the thing that posterity will enjoy. (...) »

Solow R.M. (1992) « An Almost Practical Step toward Sustainability », in W.E. Oates (ed.). The RFF Reader on Environmental and Resource Management, Washington D.C., Resources for the Future, 1999, pp. 263-272.

fonctions de pollinisation. Car, ce que dit Robert Solow<sup>10</sup>, c'est bien ceci : ce qui importe, ce n'est pas la *forme* du remplacement, mais sa *capacité* à remplir la fonction naturelle disparue. Cette affirmation (Ariane Tichit - op. cit. - utilise le mot « croyance ») est elle-même fondée sur la croyance selon laquelle « *les conditions technologiques permettront [toujours] de contourner cette limite physique à la production [que constitue la disparition d'une fonction naturelle], et que dès lors l'économie peut se situer sur un sentier de croissance permanente* » (Ariane Tichit, op. cit.).

## C. LES EXTERNALITÉS

### QU'EST-CE QU'UNE EXTERNALITÉ ?

On parle d'externalités dans « *les cas où un agent économique se trouve en position d'influer sur la situation d'autres agents, sans que ceux-ci ne soient parties prenantes à la décision : ces derniers ne sont pas forcément informés et/ou n'ont pas été consultés et ne participent pas à la gestion des conséquences par le fait qu'ils ne reçoivent (si l'influence est négative), ni ne paient (si l'influence est positive) aucune compensation.*<sup>11</sup> ».

Un cas historique de gestion des externalités

Au début du XXe siècle, des mines de cuivre s'installent dans la région de Ducktown (USA), la technique utilisée à l'époque provoque des pluies acides qui rendent stériles les terres agricoles situées à proximité, ce sont des *externalités négatives*. Mais l'activité génère aussi des *externalités positives* sous forme d'emplois et de richesse dans la région.

On notera que la Cour Suprême du Tennessee a été saisie de cette affaire et a rendu en 1904 un arrêt historique : elle reconnaissait la nuisance mais a refusé de la faire cesser ; elle a donc autorisé les mines à continuer leurs activités à *condition d'indemniser les victimes*.

**Une externalité est donc une « conséquence non monétarisée » (« non compensée ») d'une activité économique quelconque. Les multiples formes de pollution (sonores, visuelles, sanitaires, etc.), par exemple, sont des « externalités négatives<sup>12</sup> ».**

Agnès Bénassy-Quéré (op. cit.) explique que les externalités sont un des facteurs qui contrarient l'existence d'un marché parfait. En effet, le marché ne donne pas le « signal-prix » adéquat, car - par définition - le coût de l'externalité n'y est pas intégré. Puisque le marché est défaillant, il revient à l'autorité publique d'y remédier en instaurant des procédures qui contraignent à rétablir le prix « exact » d'une activité...

Voilà donc de quoi justifier sur le plan théorique l'intervention de l'autorité publique... : il va s'agir de provoquer « *l'internalisation* » des coûts externes (ou externalités) dans le calcul économique des agents. Le raisonnement postule que, si l'on pousse les producteurs à intégrer dans leurs coûts de production (à « internaliser ») le coût des externalités négatives (des dégâts divers et variés qu'entraînent leurs activités), lesdits producteurs chercheront à réduire (ou à supprimer) les impacts négatifs de leur activité pour préserver leur marge bénéficiaire.

Dit autrement encore : la doctrine économique entend tenir compte des « **coûts sociaux** » (des pollutions, au sens le plus large du terme) au-delà des coûts privés de production qui sont, eux, couverts par les prix de marché (incluant le prix de production et la marge bénéficiaire).

---

<sup>10</sup>Robert Merton Solow est un économiste américain, surtout connu pour sa théorie sur la croissance économique : le modèle de Solow. Il reçut en 1987 l'équivalent pour l'économie du prix Nobel.

<sup>11</sup>**B.A.-BA de l'Economie - Les externalités** - entretien avec Agnès Bénassy-Quéré (pp 26 à 37) - 2013 - ouvrage collectif, Editions du Pommier.

<sup>12</sup>Et rappelons qu'il existe des externalités positives. L'exemple canonique est celui des externalités positives des activités de l'apiculteur et de l'horticulteur ; les abeilles pollinisent les fleurs, lesquelles en retour fournissent le nectar nécessaire au miel.

**L'INTERNALISATION : LE PRINCIPE DU POLLUEUR - PAYEUR** (tarification imaginée par Pigou<sup>13</sup> en 1920).

« Pour Pigou, l'internalisation des effets externes négatifs se fera en instaurant (...) un paiement effectué sur chaque unité de pollution déversée. On fixe ainsi un coût aux émissions polluantes et le pollueur qui, dans le cadre de l'analyse classique recherche la maximisation de son profit, va arbitrer [choisir] entre payer la taxe ou investir dans la dépollution. La taxe représente en quelque sorte le prix à payer pour l'utilisation de l'environnement, et plus elle est élevée, plus les pollueurs seront incités à dépolluer pour ne pas avoir à la payer. L'utilisation de l'environnement comme récepteur de la pollution est alors inversement proportionnelle au montant de la taxe<sup>14</sup> ».

Ce type d'intervention connaît aujourd'hui une large diffusion. Citons, notamment, la législation européenne qui prône l'« internalisation des coûts externes du transport », laquelle « s'inscrit dans un paquet d'initiatives visant à rendre le transport plus durable ». L'internalisation consiste ici à répercuter les coûts externes du transport (pollution, bruit, encombrements, etc.) sur le prix payé par l'utilisateur, afin de l'inciter à modifier ses comportements. On notera au passage que, sans que cela soit explicitement rapporté, ce sont tant le transporteur que le consommateur final qui sont « incités à modifier leurs comportements », puisque le montant des taxes est bien évidemment répercuté sur le prix des marchandises.

Il faut commencer par relever et dénoncer l'effet de slogan de la taxe de Pigou en apparence si simple à comprendre « *tu pollues donc tu paies* » : en réalité, le principe même de cette taxe fonctionne à l'inverse et signifie : « *si tu veux polluer, tu dois payer* ». Il y a là une flagrante iniquité sociale : plus on est riche, plus on « peut » polluer.

De plus, l'esprit de la taxe pigouvienne est de trouver le « point optimal de pollution » : celui où le coût social devient égal au coût de dépollution, c'est-à-dire *celui où le prix que paie le pollueur est égal à celui de la pollution que le dit-pollueur engendre*. Ce prix se trouve par approximations successives, par tâtonnements.

Et, il s'agit en même temps d'une question d'arbitrage : si les pouvoirs publics fixent une taxe extrêmement élevée, le calcul rationnel des producteurs devrait les conduire à éviter toute pollution. Mais, en économie de marché, le montant de la taxe sera entièrement répercuté sur le consommateur. Ce qui signifie que, si la taxe est très élevée, le produit deviendra tout simplement invendable, ce qui mettra fin aux activités des producteurs concernés, d'où la nécessité de tâtonner pour trouver le prix d'équilibre.

Dans tous les cas enfin, l'environnement est considéré le simple « récepteur de la pollution ».

On voit bien aussi toute la difficulté que représente le fait de fixer un prix à la pollution. La théorie économique va se trouver dans l'obligation de fabriquer des outils qui seraient aptes à fixer, par exemple, un prix à la destruction d'un paysage dans lequel s'insérerait un complexe immobilier, tout en satisfaisant à la condition précédente qui implique de connaître la « disposition à payer » tant du producteur (ou du promoteur) que des consommateurs potentiels... C'est en effet la connaissance de cette « disposition » qui va permettre de voir le projet aboutir et donc de préserver la croissance (si c'est trop cher, on ne construira plus parce que ça ne sera pas rentable).

L'enchaînement des raisonnements apparaît ici complètement : puisque tout est question de prix, ce sont les concepts de capital et d'actifs naturels qui vont ouvrir la voie à la tarification de l'ensemble de l'environnement (et des dommages qui lui sont infligés).

---

<sup>13</sup> Arthur Cecil Pigou (1877-1959) est un économiste britannique, qui a publié en 1920 **The Economics of Welfare** (L'économie du bien-être). Il est réputé être l'inventeur du concept « pollueur - payeur » (même si l'expression n'est pas de lui).

<sup>14</sup> **Le cadre de l'économie néoclassique de l'environnement** - Thierry Tacheix - Liaison (Bulletin de l'Institut de l'énergie et de l'environnement de la Francophonie, n°66-67, 1er et 2ème trimestres 2005)

L'invention du capital et des actifs naturels, la croyance en l'infinie substituabilité des capitaux (liée à une inébranlable foi dans le progrès technologique) et, enfin, la gestion financière des externalités témoignent largement de la volonté d'imposer à tout le vivant des logiques purement comptables. D'imposer la tyrannie des nombres - celle du calcul rationnel d'agents économiques uniquement soucieux de maximiser leur bien-être - à la Terre.

Pour PAC, il y a lieu de s'interroger : est-ce là l'approche des grands défis planétaires qu'il faut continuer de privilégier ? Nous avons évoqué l'existence d'approches promouvant la soutenabilité forte et qui « *visent à intégrer l'économie dans l'environnement et non pas l'inverse et qui, dans les priorités, (...) placent les questions environnementales avant les questions d'efficience économique. La nécessité de la croissance est en particulier remise en cause par ce type de courant* » (Ariane Tichit, op. cit.).

Il nous semble que - quel que soit le nombre de ses déclinaisons - le modèle de la soutenabilité forte est seul porteur de réels espoirs, pour une raison essentielle : il entend ré-encastrier l'économie au sein de la biosphère et remet dès lors en question la prétendue nécessité de la croissance.

Car c'est sans doute bien de cela qu'il s'agit : combattre l'« idéologie économique » qui « *a asséné l'idée que la rationalité consistait à faire reculer la rareté par la croissance de la production alors qu'en fait le soi-disant recul de la rareté n'aboutit qu'à accroître celle-ci sur le plan des ressources naturelles et à assujettir la vie humaine à un report incessant de la satisfaction des besoins.* » (J-M. Harribey, op. cit.)